

COPIL COT – 19 novembre 2014

Présents :

- Jean-Luc POLARD, président du SYMEED29, représentant le Conseil général du Finistère
- Pierre-André LEJEUNE, vice président du SYMEED29, représentant le SIDEPAQ
- Guy COLIN, vice président du SYMEED29, représentant la CC du Pays d'Iroise
- Michelle HELWIG, vice présidente du SYMEED29, représentant Concarneau Cornouaille Agglomération
- Christine PRIGENT, Vice présidente du SYMEED29, représentant Morlaix communauté
- Jacques FRANCOIS, délégué du SYMEED29, représentant le VALCOR
- Joel DERRIEN, délégué du SYMEED29, représentant la COCOPAQ
- Philippe CALVEZ, délégué du SYMEED29, représentant Quimper communauté
- Patrick BRIEN, délégué du SYMEED29, représentant la CC Aulne maritime
- Patrick GUEN, délégué du SYMEED29, représentant la CC Pays Leonard
- Stéphane BARON, membre associé, représentant SOTRAVAL
- Emmanuel QUERE, responsable du SYMEED29 et chef de service au Conseil général du Finistère
- Astrid CONTREMOULIN, coordinatrice du SYMEED29 et responsable de la cellule « déchets » du Conseil général du Finistère
- Vincent GARNIER, chargé de mission SYMEED29
- Clément LE SAUX, charge de mission SYMEED29

Excusés :

- Jean-Claude LE TYRANT, délégué du SYMEED29, représentant la CC du Pays de Landerneau-Daoulas
- Guy PENNEC et François HAMON, représentant Morlaix communauté
- Christine CHEVALIER, représentant la Communauté de communes du Pays des Abers
- Jean-Paul LE COZ, membre associé, représentant Bretagne Vivante
- Christian BARDINET, membre associé, représentant CLCV

Le diaporama présenté est joint au présent compte rendu.

Introduction :

Jean-Luc Polard introduit la réunion et Vincent Garnier précise qu'il s'agit du comité de pilotage de clôture de l'accord-cadre ADEME-CG-SYMEED29 signé en 2009. Cette réunion a été organisée en 2 temps : un premier a présenté le bilan des actions menées durant ces 5 années et un second s'est attaché à définir les nouvelles orientations possibles en termes d'action et de possibilité de financement.

Vincent Garnier rappelle les objectifs fixés au moment de la création de la mission en 2009 :

- structuration et équipement du département ;
- amélioration de la qualité de service et maîtriser les coûts de la gestion des déchets ;
- accompagnement de la mise en œuvre des objectifs du plan déchets (suivi-évaluation).

1. Présentation des résultats :

FAVORISER LA STRUCTURATION DU DEPARTEMENT

Etude juridique sur le regroupement des collectivités sur le département et étude d'organisation du tri des recyclables

Concernant l'organisation territoriale, J.L. Polard précise que la communauté de Crozon est adhérente du Sidepaq alors qu'elle fait partie du Pays de Brest. Il indique que cette situation est historique et que le Plan « déchets » du Conseil général maintient cette organisation. L'objectif n'est pas de changer les équilibres actuels en termes d'optimisation du traitement des OMr.

G. Colin ajoute que l'organisation actuelle du Nord Finistère autour de la Sotraval a été un long chemin et qu'aujourd'hui le fonctionnement est pertinent et a notamment permis la mutualisation du tri des emballages ménagers. Il souligne que l'ensemble des collectivités se sont portés cautionnaires des emprunts pour la construction du centre de tri des recyclables.

J.L. Polard explique que ce nouveau centre de tri dégage une économie d'un million d'euros annuel pour l'ensemble des collectivités du Nord Finistère, soit 2 €par habitant.

G. Colin ajoute que l'ensemble des collectivités bénéficient d'un tarif identique et que le coût de transport a été mutualisé. Cette organisation a permis une mutualisation dont les résultats sont aujourd'hui reconnus par l'ensemble des acteurs.

J. L. Polard pense qu'un tarif unique pour le traitement des OMr au niveau départemental pourrait être envisagé à terme.

Etude sur la valorisation des encombrants

A. Contremoulin rappelle que la valorisation des encombrants permet de réduire le stockage de déchets non dangereux et donc l'export de déchets à l'extérieur du département. Cette étude est donc en lien avec la compétence initiale du syndicat.

Guy Colin souligne que les déchèteries coûtent très cher au regard des recettes dégagées.

Patrick Even n'est pas d'accord sur ce point en rappelant que la méthode Comptacoût a permis de montrer que la gestion des déchèteries est moins onéreuse que celle des OMr. Toutefois, il reste encore des marges de progression pour baisser le coût des déchèteries, particulièrement au niveau des quantités collectées, de la facturation des professionnels et des filières de valorisation.

J.L. Polard cite l'exemple des déchets verts qui sont co-compostés avec des biodéchets (collecte par BMO et méthanisation à Plourin sur la CCPI). Cette action devrait faire baisser le coût de gestion.

Christine Prigent indique qu'une étude de gisement biomasse a été lancée sur Morlaix Communauté afin d'identifier quelles sont les meilleures solutions pour valoriser les déchets organiques.

S. Baron indique qu'actuellement il existe des difficultés pour trouver des débouchés pour le broyat et le compost en raison d'un gisement en hausse de 20% en 2014.

Stratégie ISDND

Au sujet du dossier « kerolzec », J.L. Polard souligne la réussite de cette mission en terme de coopération des acteurs. En effet, l'ensemble des membres associés au SYMEED29 ont participé aux travaux et ont conclu à l'unanimité à l'intérêt de poursuivre les études de faisabilité. Notamment, tous ces acteurs sont venus prendre position devant le bureau des maires de Morlaix communauté. A ces acteurs, il faut ajouter aussi l'implication de la CC du Pays Bigouden Sud et particulièrement M. Gloaguen, élu en charge du dossier « déchet », qui a permis de faire un retour de leur expérience en matière de gestion d'ISDND.

V. Garnier complète en indiquant que la préoccupation des associations environnementales et de consommateurs se porte aussi sur les dossiers d'ISDI. Elles ne sont pas opposées aux projets à condition qu'ils soient bons. Même si les projets ont des dimensions différentes, la démarche de concertation est assez identique.

J.L. Polard précise que les riverains qui s'opposent aux projets doivent comprendre les enjeux de la gestion à l'échelle départementale des déchets. Il est important de faire de l'information sur ces projets et la réalité des ISDI. La majorité des déchets stockés sont des terres et des cailloux, similaires

au substrat utilisé par les agriculteurs. Souvent un retour à l'agriculture est prévu. Pierre-André Lejeune estime que certaines parcelles difficilement cultivables pourraient le devenir suite à l'exploitation d'une ISDI. Jean-Luc Polard indique qu'il va rencontrer prochainement la Chambre d'agriculture pour évoquer ce sujet des ISDI.

V. Garnier explique qu'un travail est en cours sur la stratégie de consultation en amont des porteurs de projets qui veulent déposer des dossiers d'ouverture d'ISDI. Des éléments seront prochainement présentés aux instances décisionnelles du SYMEED29 dans les prochains mois.

Matériaux recyclés – traitement des mâchefers dans le département

Alors même que la nouvelle réglementation renforce la légitimité de l'usage des mâchefers en sous couche routière, force est de constater que sur le terrain, la situation ne s'est pas améliorée voire même compliquée pour certains territoires.

S. Baron confirme que cette nouvelle réglementation devrait être facilitatrice mais qu'effectivement il est toujours compliqué de trouver des débouchés aux mâchefers.

A. Contremoulin précise les maîtres d'ouvrages ne prévoient pas l'utilisation de ces matériaux notamment dans les cahiers des charges des collectivités.

P.A. Le Jeune annonce que le SIDEPAQ va communiquer sur la réalisation d'un chantier test utilisant des mâchefers sur le site de l'unité de valorisation énergétique de Briec. Cette communication est destinée aux élus. Cette présentation aura lieu lors du prochain comité syndical du SIDEPAQ.

P. Even précise que la production bretonne de matériaux de carrière est un frein au développement de l'utilisation de mâchefers et autres matériaux recyclés. La région parisienne n'a pas cette problématique en raison de la pénurie de matériaux issus de carrières.

AMELIORER LA QUALITE ET MAITRISER LE COUT DU SERVICE PUBLIC

Observatoire des coûts

V. Garnier précise que les premiers éléments d'analyse sur les coûts 2013, ils seraient en faible hausse du fait principalement des changements de mode de collecte et de la baisse des recettes de vente de matériaux..

A. Contremoulin rappelle que l'augmentation de la TGAP pourrait faciliter le développement des filières de valorisation qui seraient alors plus compétitives que le stockage.

Stéphane Baron ajoute qu'aujourd'hui les coûts d'enfouissement diminuent en raison de la baisse des tonnages enfouis impliquant une compétition importante entre les exploitants d'ISDND.

Patrick Guen demande si les chiffres nationaux d'enfouissement des OMr sont connus et si oui de les communiquer.

P. Even indique qu'il existe des données nationales sur le type de traitement des OMr. Il ajoute qu'effectivement la Bretagne est en avance sur la prévention et la valorisation par rapport à d'autres régions.

Stéphane Baron rappelle que l'étude des coûts doit se faire sur le long terme. En effet, le changement de mode de collecte notamment pour les recyclables entraîne des surcoûts à court terme mais à long terme l'effet sera bénéfique : baisse du coût de tri, baisse des OMr...

JL Polard précise que la TGAP impacte le dossier stockage. Sans cette augmentation, aujourd'hui, il est difficile d'avoir un coût de traitement inférieur à celui proposé par Sécché, et ce malgré un coût de transport important. Leur capacité de stockage (800 000 tonnes par an) permet d'avoir un coût très faible.

Tarifification incitative

Michèle Helwig explique que la CC du pays Fouesnantais est venu présenter à la CCA la mise en place de la redevance incitative et particulièrement ses résultats en termes de flux de déchets. Il est ainsi constaté une baisse des OMr mais aussi un report sur les déchèteries.

P. Even précise que les études Tarifification incitative doivent intégrer la problématique des déchèteries. En effet, sur l'ensemble du territoire national, une augmentation des tonnages en déchèteries est généralement observée. Ainsi, aujourd'hui, de nombreuses collectivités intègrent aussi une part incitative pour l'accueil en déchèterie.

J.L. Polard évoque les échanges du groupe de travail sur la tarification incitative. Il est important de prendre en compte le contexte de la collectivité. Aujourd'hui, le modèle est très pertinent en zone périurbaine et rurale. Pour les collectivités urbaines, des questions se posent en raison de la difficulté notamment pour les habitats collectifs. Ces travaux ont été très enrichissants et passionnants avec une très forte participation.

P. Even précise que les études Tarification incitative menées il y a 3 ans ne tenaient pas compte des réductions de tonnages observées depuis. BMO pourrait relancer une étude afin d'intégrer ces nouvelles données.

P. Even annonce que les soutiens ADEME sur la Tarification incitative seront maintenus à 6,6 €/hab pour la mise en œuvre en plus des aides aux études. Pour l'habitat collectif, un soutien supplémentaire à l'investissement est prévu. Les objectifs nationaux sont de 1,6 million d'habitants supplémentaires couverts annuellement par une tarification incitative.

2. Perspectives d'évolution du partenariat

P. Even est très satisfait du bilan des 5 ans et cela montre la nécessité d'avoir un animateur pour orchestrer la gestion des déchets au niveau départemental notamment sur le moyen et le long terme.

L'ADEME insiste sur le gain financier du travail accompli qui n'est pas forcément mesuré. A terme l'objectif serait que cette animation puisse s'autofinancer du fait des gains dégagés. Pour autant, l'ADEME va présenter son nouveau système d'aides en cohérence avec le plan déchet national 2014-2020 et la nouvelle loi de transition énergétique. Les nouveaux objectifs de valorisation et de prévention ne seront pas faciles à atteindre car ils concernent l'ensemble des déchets ménagers et assimilés. La Bretagne est notamment pénalisée en raison de sa forte production de déchets verts qu'il est difficile de maîtriser. Les moyens de poursuite de notre partenariat doivent être étudiés.

P. Even demande si le conseil général du Finistère est prêt à poursuivre le partenariat. J.L. Polard indique que le Conseil général a une forte volonté de poursuivre le partenariat actuel.

P. Even insiste sur un axe de travail potentiel : les travaux au niveau régional sur l'optimisation du traitement devraient amener à des coopérations interdépartementales (notamment pour le stockage et le comblement des vides de fours des unités de valorisation énergétique).

J.L. Polard confirme cette vision. La coopération est une réalité au niveau départemental. Il faut pousser les frontières du département pour coopérer avec les autres acteurs bretons.

Au vu de ces résultats qui sont partagés, G. Colin insiste sur la nécessité pour l'ADEME de continuer d'accompagner le SYMEED29 pour maintenir ce niveau d'activité et de compétences.

P. Even confirme la nécessité de continuité dans la dynamique. Il indique que les démarches de projets nécessitent souvent une durée de 10 ans pour aboutir.

Afin de définir les grandes orientations d'actions pour la période 2015-2020, les membres du comité de pilotage ont échangé et mis en avant les 4 grands enjeux suivants :

- a. **L'Organisation territoriale** avec particulièrement
 - la problématique du traitement sur le Sud Finistère
 - l'harmonisation des conditions d'accueil en déchèterie
 - l'optimisation et la mise aux normes des unités de traitement des OMr
 - l'assistance des collectivités qui devront se regrouper dans le cadre de la réforme territoriale concernant le volet déchets
- b. **La valorisation des encombrants, des déchets d'activités économiques et du BTP**
 - Mieux valoriser les mâchefers
 - Mieux valoriser les déchets inertes
 - Mieux valoriser les encombrants et les déchets d'activités économiques

- c. **Le stockage des déchets non dangereux et inertes**
- d. **L'accompagnement de la mise en œuvre de la tarification incitative**
- e. **La mise en œuvre de l'économie circulaire**
- f. **L'information de l'ensemble des acteurs sur la gestion des déchets** : élus, citoyens, associations, acteurs publics, acteurs privés, chambres consulaires, fédérations.

J.L. Polard remercie les participants et clôture la réunion en expliquant que le programme d'actions pour l'année 2015 va être rédigé dans les prochains jours. Il sera proposé aux élus lors des réunions du Bureau et du Comité syndical en décembre 2014